

La direction de Continentale nutrition devra mettre la main à la poche ».

« Exigeons qu'un droit d'alerte soit déclenché »

A l'occasion du C.E et à l'appel de la CGT de l'Etablissement Continentale Nutrition situé sur la commune de Vedène, les salariés se sont mis en grève le jeudi 24 mars à partir de 14 heures pour refuser le chômage partiel que la Direction veut imposer. D'après les représentants de la CGT et le personnel en grève que nous avons interrogés, tous pensent que la Direction locale et Nationale prépare un mauvais coup aux personnels.

Le secrétaire Générale CGT du Site, **Taïeb HALLAL** déclarait dans sa prise de parole « *qu'il ne serait pas étonnant qu'on nous annonce prochainement un nouveau PSE avec des licenciements à la clé.*

C'est la raison pour laquelle nous exigeons qu'un droit d'alerte soit déclenché au plus vite. Depuis des années les salariés font des efforts, les conditions de travail se sont considérablement dégradées.

Les salaires sont minables. La gestion de l'entreprise est calamiteuse et ces Messieurs deviennent autoritaires.

Rien n'est épargné aux salariés, mutations arbitraire et abusive, discriminations syndicales, utilisation du salariat précaire de manière éhonté, licenciements abusifs, utilisation des congés payés hors période légale etc... »

et de rajouter « il y en a marre de se faire trimbaler et fasse à l'attitude de notre Direction, nous avons quitté la réunion du C.E suivie par la CFDT.

Il est nécessaire qu'à la prochaine réunion du CCE l'usine soit en grève.

Nous exigeons plus de transparence, nous voulons comprendre pourquoi après tant d'effort, nos dirigeants veulent encore dégraisser les effectifs et au passage remettre en cause les droits des salariés.

Il faut que tout le monde sache qu'il ne faudra pas compter sur la CGT pour avaliser les mauvais coups qui se prépare et si par hasard la Direction du Travail donnait son accord sur le chômage partiel, il ne faut pas que les personnels perdent un centime d'Euro. La direction de Continentale devra mettre la main à la poche ».

Tous les salariés présents et en grève ont voté à l'unanimité une journée de grève pour la tenue du prochain C C E dont la date n'est pas encore fixée.

Sur proposition de la CGT, un courrier a été adressé à l'Insepection du travail, signé par les délégués syndicaux CGT - CFDT et FO ainsi que l'ensemble des élus au CE. Il est demandé à l'Inspecteur du travail de s'opposer au chômage partiel, dont la mise en place projetée n'a pas respecté les règles de procédure de consultation des élus du personnel. Par ailleurs, les élus du personnel récusent l'idée que ce puisse être un moyen de sauver le site.

L'union Locale CGT de Sorgues et l'Union Départementale CGT du Vaucluse étaient présent lors de cette action.



Taïeb fait un compte rendu des discussions avec la direction devant les nombreux salariés présents et en grève



Extraits du courrier adressé à l'Inspection du travail

Ce matin même, la direction avait déjà informé les Délégués du Personnel de ces projets de chômage partiel, sans pour autant avoir transmis au préalable quelque document que ce soit. Face aux propositions des élus, la direction a répondu NON, prétextant ne pas avoir le temps de se pencher sur ces diverses propositions au vu du délai restant

L'ensemble des élus ont manifesté leur désaccord ...
Premièrement sans donner les moyens nécessaires et obligatoires pour une telle démarche (l'ensemble des documents préparatoires).
Deuxièmement sans accorder la moindre attention à nos propositions.
Troisièmement cherchant à faire passer une présentation de projet (indiquer comme tel à l'ordre du jour) par une potentielle consultation des élus.

Les élus ont donc demandé le renvoi de ces questions lors d'un Comité Centrale d'Entreprise, afin de respecter la démarche, et dans l'espoir encore une fois d'obtenir l'ensemble des documents nécessaires. ... outre les méthodes employées, c'est la crainte de diminution de l'effectif, déjà bien mis à mal ces dernières années.

Nous vous demandons de vous opposer au chômage partiel, qui ne répond pas à une procédure normale et qui n'est pas une solution au maintien de notre site.



**Non au chômage partiel !!!!
Le chômage partiel
c'est l'antichambre d'un PSE.**

La direction, après une fermeture d'une semaine (semaine n°9) au cours de laquelle tous les salariés (ou presque) ont soldé leurs CP, RCN, RTT, veut nous imposer une période de chômage partiel. Cela fait longtemps que les salariés de Vedène ont acté qu'ils ne faisaient plus partie d'une entreprise familiale au caractère paternaliste parfois déroutant.

Depuis des années, mise à part quelques exceptions, la vie des salariés, et notamment celle des plus modestes, des salaires les plus bas, des emplois peu valorisants et insalubres, a été impactée de manière très significative par une gestion calamiteuse et autoritaire du travail.

Rien ne nous a été épargné ! Variable d'ajustement par excellence, nous avons tout connu : mutation arbitraire et abusive, discriminations syndicales, utilisation du salariat précaire de manière éhontée, licenciements abusifs, une diminution de l'emploi organisé par des départs volontaires, utilisation des congés payés hors période légale voire par anticipation, des conditions de travail digne d'un autre temps, etc...etc..

Y EN A MARRE !!!!!

Le chômage partiel, si la Direction souhaite un avis favorable de la part des élus, dans un climat d'opposition de renvoyer l'ascenseur à savoir :

qu'elle sera remboursée de l'indemnité qu'elle nous aura versée au titre du chômage environ 60% du salaire brut), nous lui demandons de financer les pertes de salaires (40% avec un étalement le plus conséquent. C'est du gagnant /gagnant.

Si nous concerne, à la CGT, nous sommes ouverts à toutes discussions allant dans un sens constructif.

Le chômage partiel transformé en « auberge espagnole », un vrai fourre-tout.

- Mr Racle, directeur des opérations.
- Mr Hocq, DRH Groupe.
- Mr Poquet, responsable Production.
- Mme Semat, responsable Logistique.
- Mr Clabaut D.S. Central CFDT

... nous, représentant peu ou prou la direction, pour 4 titulaires ; Où va-t-on ?

appelons à manifester votre opposition au chômage partiel par un arrêt de travail ce jeudi 24 mars à 14 h. (pendant la réunion du C.E.).

